

N° du film : 278102

Version : 4

2006-11-28

Entente/contrat :

Rocky Balboa

GENRE : Drame

RÉSUMÉ :

Rocky Balboa, l'ancien champion du monde poids lourd de boxe maintenant dans la cinquantaine avancée et occupé par la gestion de son restaurant, traîne une déprime chronique et s'apitoie sur son sort depuis la mort de sa femme, quatre ans plus tôt. Même son vieux copain, Paulie, et son fils, Rocky junior, ont de la difficulté à le suivre dans la nostalgie de sa gloire passée et de son mariage avec sa femme, Adrian. Le monde de la boxe est maintenant dominé par Mason « The Line » Dixon, un Noir invincible qui ne fait qu'une bouchée de ses adversaires. Lors d'une émission d'actualités sportives, une simulation informatique avait donné contre toutes probabilités la victoire à Rocky contre Dixon. Les entraîneurs de Dixon ont alors l'idée de l'opposer à Rocky dans un combat amical qui aura lieu à Las Vegas. Rocky accepte le défi et il se remet à l'entraînement, encouragé dans son projet par Paulie, par son fils et par Marie, une barmaid pour qui il s'est pris d'amitié. Le combat de dix rounds est une épreuve particulièrement pénible pour l'ancien champion. Mais contre toute attente, Rocky tient le coup jusqu'au bout. Le combat se termine par un match nul. Ce faisant, Rocky Balboa a retrouvé son estime de soi et celle des siens, de même qu'une nouvelle célébrité fort bienvenue.

MOTIFS :

Voici le sixième volet d'une série de films populaires relatant la carrière du boxeur Rocky Balboa. Centré autour des sentiments qui animent Rocky et les membres de son entourage, ce film se présente comme un portrait d'un homme au grand cœur animé de valeurs positives et d'une ténacité et d'une volonté de vaincre peu commune. Voulant à tout prix retrouver l'estime de soi et surtout celle de son copain, de son fils et de la nouvelle femme dans sa vie, Rocky va se surpasser tant sur le plan physique que psychologique. Les vingt dernières minutes du film proposent un rude combat de boxe chorégraphié où la violence sportive est présentée sans complaisance. À l'instar de tous les films de la série, celui-ci pourra être vu par un vaste public.

CLASSEMENT : Visa général

INDICATION (S) : -

4 décembre 2006

Service du classement des films

FV

Décision de la Régie du cinéma
relativement à la demande de révision
du classement prononcé à l'égard du film *Rocky Balboa*

Le ou vers le 4 décembre 2006, les examinateurs de la Régie du cinéma ont visionné le film *Rocky Balboa*, à la demande du distributeur Equinoxe Films, ci-après appelé Equinoxe, afin d'en établir le classement. À l'issue du visionnement, le film a été classé dans la catégorie « visa général ».

Se déclarant en désaccord avec cette décision, Equinoxe a demandé à la Régie, le ou vers le 8 décembre 2006, de la réviser.

Le visionnement du film par les membres de la Régie s'est effectué le 12 décembre 2006. Les membres ont également pris connaissance de la fiche-motifs rédigée par les examinateurs et de la requête écrite par le distributeur à l'appui de sa revendication. L'audition de la demande a eu lieu le jour même, à la suite du visionnement.

À cette audition, les membres de la Régie sont Mme France Morin-Lemoine et M. Jean Lebel. Outre les soussignés, M^{re} Christine Bolduc, conseillère juridique de la Régie, est également présente. Le distributeur est représenté par M. John Xinos.

Ce dernier a exposé les motifs pour lesquels il estime qu'à ce classement devrait être ajoutée l'indication « déconseillé aux jeunes enfants ». L'essentiel de son argumentation repose sur les scènes contenues dans les vingt dernières minutes du film, soit celles d'un combat de boxe. De l'avis du distributeur, le public et plus spécifiquement les parents de jeunes enfants, doivent être informés adéquatement du contenu violent de ces scènes.

Rocky Balboa est l'épilogue de la populaire série *Rocky*, dont le dernier, *Rocky V*, est sorti en salles en 1990. Le film trace le portrait d'un ancien champion de boxe qui effectue un retour dans l'arène afin de retrouver l'estime de soi et celle de ses proches.

Les soussignés prennent la demande en délibéré. Ils notent que le film tend à démontrer, dans un style réaliste et sobre, que la ténacité, la volonté de se surpasser et le franc-jeu (*fair-play*) sont des valeurs positives, voire gagnantes. Toutefois, les dernières minutes du film présentant le combat ultime de Rocky avec un adversaire beaucoup plus jeune et réputé invincible comportent des échanges rudes et sans complaisance entre les deux pugilistes, le tout dans un climat psychologique tendu et exalté émanant de la foule assistant au

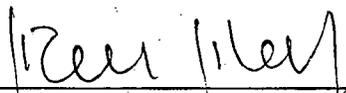
combat. À l'issue de ce dernier, le héros retrouve son honneur en réussissant à faire match nul avec son adversaire.

Les soussignés estiment donc qu'ils peuvent autoriser l'ajout d'une indication au classement du film *Rocky Balboa*.

POUR CES MOTIFS, après avoir entendu les observations du distributeur et sur le tout délibéré, les membres de la Régie décident :

D'ACCUEILLIR la demande de révision de classement du film *Rocky Balboa*.

D'AJOUTER au classement du film *Rocky Balboa* l'indication « déconseillé aux jeunes enfants »..



Jean Lebel, président de la Régie du cinéma



France Morin-Lemoine, membre de la Régie du cinéma

Rédigé par M^e Christine Bolduc
Montréal, le 15 janvier 2007